

## Avis de Course

### Régates « Coupe des 2 Phares - Patrick Schnepf »

Dates : 13 au 17 juillet 2019

Zone : Mer d'Iroise Bretagne sud, Vendée, pertuis d'Antioche et Breton

Organisateur : Yacht Club Classique

Grade : 4

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. RÈGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV) ;
- 1.2. Les règlements fédéraux FFVoile et prescriptions applicables aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire ;
- 1.3. La partie B section II du *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer* (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.4. Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;
- 1.5. Les règles de classe CCMA, les règles de la Jauge Classique JCH ;
- 1.6. La Charte d'éthique du YCC [DP]

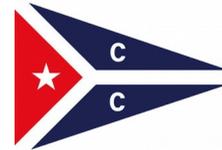
En cas de contradiction avec une traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les Yachts Classiques des **Classes 1, 2, 3** telles que définies dans le règlement en vigueur du **CCMA, et dont le Ftc selon la jauge JCH est supérieur à 0,8.**
- 3.2. Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale (francisation et division 240 pour les bateaux français), armés pour une **navigation semi-hauturière (plus de 6 miles et moins de 60 miles d'un abri), équipés d'une VHF fixe de 25W et d'un transpondeur AIS en état de marche.**
- 3.3. Les bateaux admissibles s'inscriront en ligne sur le site web du YCC <http://www.yachtclubclassique.com>, **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 en fournissant toutes les informations demandées.** Les documents demandés à la confirmation de l'inscription peuvent être envoyés en format PDF par courrier électronique au secrétariat du YCC. Après cette date, pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.
- 3.4. **Les concurrents** (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription les documents suivants :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat



médicale de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ;

- une autorisation parentale pour les mineurs ;

**3.5. Les concurrents étrangers** (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- une autorisation parentale pour les mineurs.

**3.6. Les bateaux accompagnateurs** doivent être assurés en responsabilité civile. Les skippers peuvent prendre une licence FFV ou présenter le justificatif d'assurance en responsabilité civile avec une couverture équivalente.

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour le bateau sont les suivants :

Pour le bateau	Plein Tarif	Tarif préférentiel membres du YCC	Tarif réduit concurrents inscrits avant le 1 <sup>er</sup> juillet	Tarif réduit membres du YCC inscrits avant le 1 <sup>er</sup> juillet
Coupe des 2 Phares complète	240€	120 €	200 €	100€
Prologue seulement	100 €	50 €	80 €	40 €

Tarif des prestations à terre :

Repas des équipages et accompagnateurs : 14 juillet à 19h30 à la Maison des Jeunes et de la Culture à Port-Rhu 17 juillet à 19h30 à la Maison du YCC à La Rochelle	Plein Tarif	Tarif réduit inscription avant le 1 <sup>er</sup> juillet
Par personne au repas à Port Rhu	28 €	25 €
Par personne au repas à La Rochelle	25 €	20 €

En cas de désistement avant le 1<sup>er</sup> Juillet, les sommes versées seront intégralement remboursées.

## 5. PROGRAMME

**5.1. Confirmation des inscriptions et briefing :**

Date	Lieu : Musée du bateau de Port-Rhu à Douarnenez	Heure début	Heure fin
Samedi 13 juillet 2019	Confirmation des inscriptions	17h30	19h30
	Briefing des skippers	20h00	20h30

*Rappel : un concurrent qui ne présente pas les tous les documents demandés pour le bateau et l'équipage ne peut être inscrit et ne doit pas participer à la régata.*



## 5.2. Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Date	Lieu	Heure début	Heure fin
14-15-16-17 juillet	Douarnenez ou La Rochelle	à la discrétion du jaugeur	

## 5.3. Jours de course :

### Dimanche 14 juillet 2019

- Mise à disposition du comité de course à **09:00** à proximité de 48°08'N, 004°20'W ;
- Prologue : 1 ou 2 courses en baie de Douarnenez ;
- Repas des équipages le soir

### Lundi 15 juillet 2019

- Mise à disposition du comité de course à **16h00** à proximité de 48°08'N, 004°20'W ;
- C2P : 1 course vers La Rochelle ;
- Amarrage au Port des Minimés à La Rochelle en attente de l'ouverture des portes d'accès au bassin des Chalutiers ;

### Mercredi 17 juillet 2019

- Parade des concurrents et accompagnateurs entre les Minimés et le Vieux Port à partir de 15h30 ;
- Proclamation des résultats à partir de **17h00 à la maison du YCC** suivi du repas des équipages.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

- affichées selon les prescriptions fédérales,
- disponibles en version électronique sur le site du YCC <http://www.yachtclubclassique.com> section « Sur l'eau » ► « Rallyes et Régates » ► « Inscriptions et documents de course »

## 7. LES PARCOURS

Les parcours sont du type semi-hauturier. Les marques de parcours seront précisées dans les Instructions de Course et peuvent être amendées au briefing.

## 8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (un virement et un empannage).

## 9. CLASSEMENT

- 9.1.** Une (1) course doit être validée pour valider la compétition.
- 9.2.** Le classement général d'un bateau sera le total des points de toutes les courses, toutes classes confondues .
- 9.3.** Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions.
- 9.4.** Cette épreuve compte pour le classement CCMA.



## 10. PLACE AU PORT

Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties du port et réglera sa place au port directement à la capitainerie du port concerné.

## 11. LIMITATION DE SORTIE D'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant le régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO [DP]

- **L'appel nominatif des concurrents sera fait sur l'eau par VHF sur le canal de course environ 20 minutes avant le premier signal.** Un concurrent qui ne répond pas à cet appel sera réputé absent du plan d'eau et classé **DNC** ;
- **Les concurrents doivent veiller le canal VHF 16 et le Canal de Course** pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;
- **Les concurrents doivent garder le transpondeur AIS en marche pendant toutes les courses ;**
- **Les concurrents doivent donner à l'inscription 2 numéros de téléphones portables embarqués** et doivent en garder au moins un en marche en permanence à portée de communication H24.
- Un concurrent qui se retire doit le signaler au comité de course par VHF ou téléphone ;
- **Les concurrents doivent porter assistance à un bateau en difficulté ;**
- Les bateaux accompagnateurs doivent se tenir à l'écart des concurrents ;
- Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou dans tout autre format qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également à l'usage des téléphones portables ou autres dispositifs de télécommunications.

## 13. PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs.

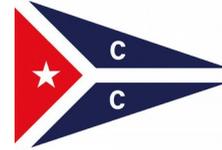
## 14. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du Yacht Club Classique : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, France.

[secretariat@yachtclubclassique.com](mailto:secretariat@yachtclubclassique.com) tél : +33 5 46 50 02 75



## 16. HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

Douarnenez			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<b>Dim.</b> <b>14</b>	<b>03h49</b>	<b>5,59m</b>	<b>63</b>
	10h03	1,89m	
	<b>16h14</b>	<b>5,81m</b>	<b>66</b>
	22h28	1,76m	
<b>Lun.</b> <b>15</b>	<b>04h39</b>	<b>5,72m</b>	<b>69</b>
	10h50	1,75m	
	<b>17h00</b>	<b>5,99m</b>	<b>71</b>
	23h14	1,61m	

La Rochelle			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
<b>Ma.</b> <b>16</b>	<b>05h25</b>	<b>5,47m</b>	<b>73</b>
	11h24	1,59m	
	<b>17h30</b>	<b>5,76m</b>	<b>75</b>
	23h46	1,48m	
<b>Mer.</b> <b>17</b>	<b>05h56</b>	<b>5,52m</b>	<b>76</b>
	12h04	1,55m	
	<b>18h02</b>	<b>5,82m</b>	<b>77</b>
<b>Jeu.</b> <b>18</b>	00h25	1,44m	
	<b>06h25</b>	<b>5,54m</b>	<b>78</b>
	12h42	1,55m	
	<b>18h34</b>	<b>5,84m</b>	<b>77</b>

Heures d'ouverture des passerelles et portes des **bassins de La Rochelle** sur demande à la Capitainerie (éclusier : 06 16 46 60 26 ; bureau du vieux port : 06 03 54 00 57, VHF canal 9).  
Ouverture possible environ 2h avant jusqu'à 1h après PM.